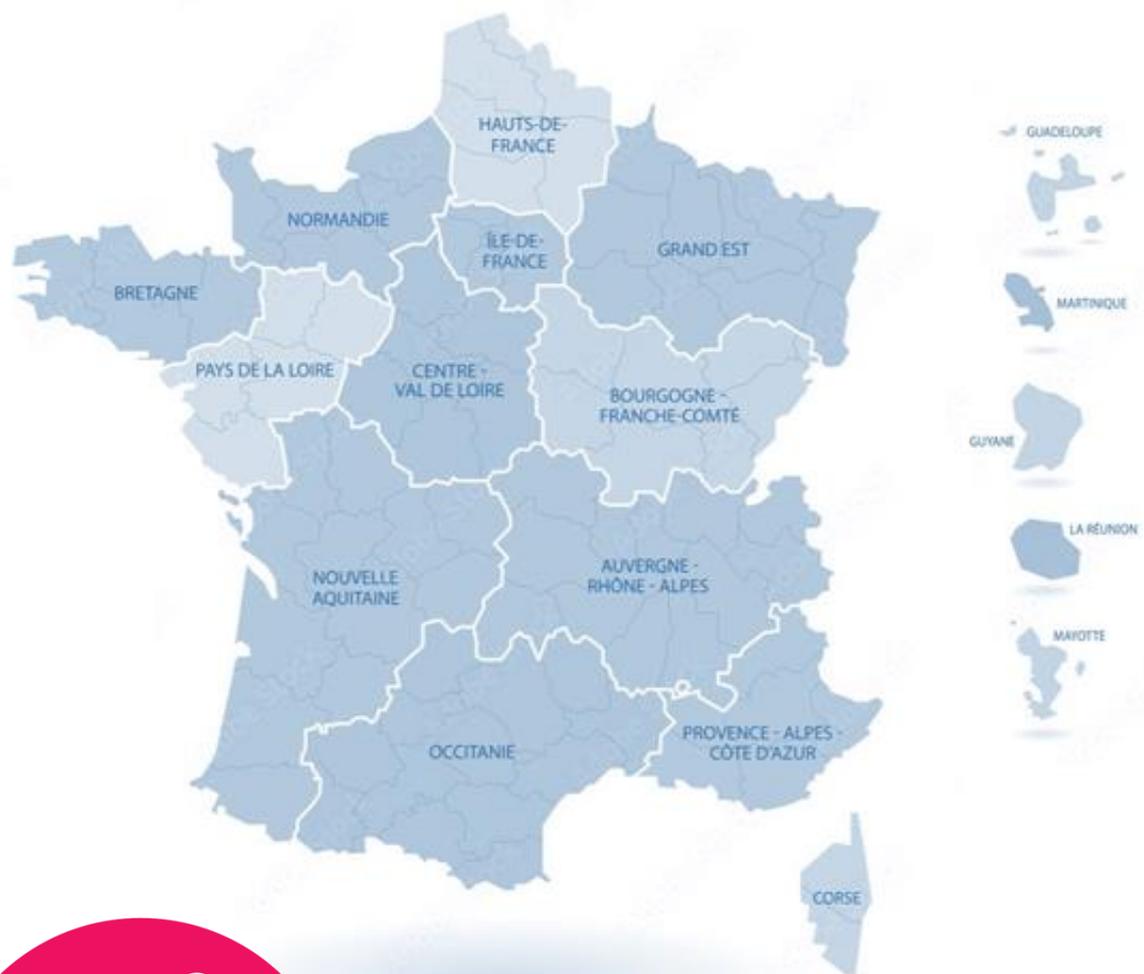


ÉTUDE SUR LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES



I. Méthodologie de l'étude

Les contributions des familles représentent un tiers des recettes des Ogec, que complètent en deux autres tiers les forfaits et les tarifs de restauration. Leur pilotage et leur surveillance sont donc essentiels.

Cette étude porte sur les contributions des familles, leur tarification et les réductions proposées.

Rappelons que la contribution des familles comprend tous les montants facturés aux élèves à l'exception :

- des cotisations APEL et UGSEL,
- des assurances parfois proposées aux familles,
- de toutes les activités facultatives : restauration, internat, études, garderie, voyages scolaires ou classes de découverte, activités sportives et culturelles hors temps scolaire, le ramassage scolaire, etc.

L'objectif de cette étude est double :

- avoir une vision plus exhaustive des contributions des familles ;
- participer aux travaux en cours du Secrétariat général de l'Enseignement catholique sur le renforcement des mixités sociale et scolaire dans l'Enseignement catholique.

L'étude est volontairement courte, elle veut donner quelques moyennes et repères utiles à tout administrateur d'Ogec qui s'interroge sur sa politique tarifaire. Elle présente l'état de nos connaissances à fin février 2024. Elle est partielle, mais permet de poser une première base chiffrée à l'appui des réflexions en cours. Elle sera réactualisée chaque année avec un objectif d'exhaustivité.

Pour collecter l'information nécessaire à cette étude, nous avons procédé de la manière suivante :

- Les fédérations territoriales ne disposant pas d'information sur la contribution des familles ont été invitées à lancer une enquête auprès de leurs Ogec.
- Les fédérations territoriales disposant d'information sur la contribution des familles, même si elle datait de l'année dernière, ont été invitées à nous partager cette information. Cela explique des taux de collecte particulièrement élevés dans certains territoires (ex : Maine-et-Loire, Finistère, Rhône, Aveyron, etc.).

Le taux de collecte moyen de l'enquête est de 58%. Douze départements, représentant 307 Ogec n'ont pas participé. Il y a une forte représentation de la Bretagne, des Pays-de-Loire et du Rhône dans l'échantillon. Les fédérations de ces territoires disposaient déjà d'informations disponibles que nous avons pu exploiter.

Dans les cartes, les territoires aux valeurs inconnues sont exposés en grisé.

Tableau 1. Taux de retour de l'enquête par département

Département	Nb Ogec	en % du total	Taux de collecte du département	Nb d'élèves	en % du total	en % du total des élèves
49 (Maine-et-Loire)	259	10%	99%	61 733	6%	99%
44 (Loire-Atlantique)	205	8%	80%	73 920	7%	76%
56 (Morbihan)	193	8%	75%	46 038	4%	72%
29 (Finistère)	189	7%	95%	53 309	5%	90%
35 (Ille-et-Vilaine)	173	7%	70%	60 078	6%	76%
85 (Vendée)	103	4%	42%	30 887	3%	52%
22 (Côtes d'Armor)	84	3%	59%	26 029	2%	83%
53 (Mayenne)	83	3%	99%	19 392	2%	96%
69 (Rhône)	77	3%	66%	51 955	5%	60%
Autres départements (78)	1 173	46%	55%	622 747	60%	43%
Total	2 539	100%	58%	1 046 088	100%	52%

Les écoles sont fortement représentées dans l'échantillon ; les collèges et lycées le sont un peu moins. Aussi, afin d'éviter une présentation biaisée, les résultats de l'étude sont présentés par niveau d'enseignement.

Tableau 2. Taux de retour de l'enquête par typologie d'Ogec

Typologie des Ogec	Nb Ogec	en % du total	en % du total des Ogec en France	Nb d'élèves	en % du total	en % du total des élèves
Ecoles	1 669	66%	58%	251 621	24%	56%
Ecoles-collèges	358	14%	55%	212 675	20%	53%
Ecoles-collèges-lycées	251	10%	52%	386 345	37%	52%
Collèges	111	4%	54%	54 621	5%	52%
Lycées	74	3%	42%	57 823	6%	47%
Collèges-lycées	61	2%	47%	69 465	7%	48%
Autres	15	1%	38%	13 538	1%	40%
Total	2 539	100%	56%	1 046 088	100%	52%

Cette étude porte sur les tarifs et les contributions moyennes. La contribution moyenne par élève correspond à ce qu'une famille paie en moyenne pour 1 élève. La formule de calcul repose sur la totalité des contributions des familles nettes des réductions appliquées (ex : fratricies) divisée par le nombre d'élèves scolarisés.

Les contributions moyennes présentées dans cette étude sont des moyennes pondérées à l'élève. Ainsi, une contribution dans un Ogec avec beaucoup d'élèves aura plus de poids dans la moyenne qu'une contribution dans un Ogec scolarisant peu d'élèves.

II. Présentation des résultats de l'enquête

1. Des pratiques de tarification différenciée selon les revenus minoritaires et territorialisées, mais une pratique quasi-systématique d'autres formes de réductions et d'aides

Tableau 3. Tarification de la contribution des familles

2023/2024	Nb Ogec	en % du total
Tarif par niveau d'enseignement	2 139	84%
Tarification différenciée	379	15%
Autre	21	1%
Total	2 539	100%

La tarification différenciée selon les revenus est encore peu répandue dans le réseau des Ogec (15%). Sur les 2 539 Ogec ayant participé à l'enquête, la majorité des Ogec pratiquent un tarif unique ou un tarif par niveau d'enseignement, qui n'est pas fonction des revenus des familles (84%). Cette tarification est très souvent accompagnée de pratiques pour favoriser un large accueil :

- Quasiment tous les Ogec proposent et activent un système de solidarité permettant d'aider les familles qui ont des difficultés financières.
- 18% proposent aux parents des « tarifs de soutien », les invitant à contribuer plus que le tarif de base, de manière volontaire et facultative. Cette pratique très répandue en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire permet d'améliorer les ressources de l'Ogec en sollicitant uniquement les familles qui en sont capables financièrement de manière volontaire. *Bien que l'Ogec soit un organisme d'intérêt général, ces contributions additionnelles ne peuvent pas ouvrir droit à une réduction d'impôt pour la famille.*
- 85% proposent des réductions « fratries », plus ou moins importantes, permettant de rendre les établissements accessibles aux familles nombreuses. *Ces réductions, principalement accordées lorsque les fratries fréquentent le même Ogec, sont parfois accordées lorsque les fratries sont scolarisées dans un réseau d'établissement ou même dans l'Enseignement Catholique.*
- 52% accordent des réductions pour les enfants du personnel Ogec ou enseignant travaillant dans l'établissement. *Rappelons que ces réductions tarifaires doivent être plafonnées à 30% du tarif applicable à la famille pour ne pas être considérées comme des avantages en nature soumises à charges fiscales et sociales ([En savoir +](#)).*

La tarification en fonction du lieu de résidence des familles dans le 1^{er} degré est encore pratiquée par quelques Ogec (0,5%). *Rappelons qu'une telle pratique « remettrait en cause le principe de l'ouverture à tous de nos établissements sans discrimination financière et pourrait créer, de fait, une forme de sectorisation contraire au principe constitutionnel de libre-choix de l'école (communiqué du SGEC du 9 octobre 2009). Elle est donc normalement à proscrire.*

D'autres réductions sont occasionnellement pratiquées : réduction en cas de paiement en débet d'année, réduction en cas de prélèvement automatique, réduction en cas d'investissement bénévole dans l'établissement. *Tant qu'elles ne sont pas discriminatoires, ces réductions sont légales.*

2. Des contributions moyennes par élève progressives selon le niveau de scolarité

Tableau 4. Contribution moyenne payée par les familles par niveau d'enseignement

2022/2023	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Lycée technologique	Lycée post-bac
Contribution moyenne par élève	534	582	860	1 156	873	1 036	2 160
<i>Echantillon</i>							
Nb de niveaux d'enseignement	1 486	1 479	500	220	130	110	119
Nb élèves	96 414	188 617	227 019	90 262	31 209	13 314	16 800
Nb élèves (échantillon) / Nb élèves EC	35%	34%	32%	31%	29%	30%	30%

En 2022/2023, les familles ont payé en moyenne une contribution des familles de :

- 534€ pour scolariser un enfant dans une école élémentaire
- 582€ pour scolariser un enfant dans une école maternelle (les tarifs des écoles élémentaires et maternelles sont très souvent les mêmes mais les élèves bénéficient plus souvent de réduction « fratries » en maternelle).
- 860€ pour scolariser un enfant dans un collège
- 1 079€ pour scolariser un enfant dans un lycée (hors post-bac)
- 2 160€ pour scolariser un enfant dans un lycée post-bac

On rappellera que cette différenciation n'est pas proportionnelle au coût d'un élève, puisqu'un élève en maternelle coûte structurellement plus cher qu'un collégien. On retrouve cette pratique intuitive mais économiquement illogique dans les tarifs de restauration.

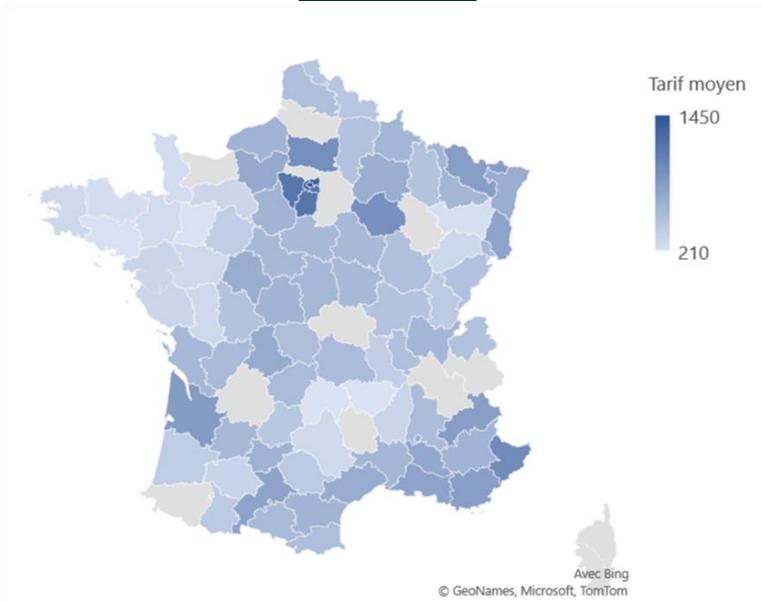
3. Zoom sur la tarification par niveau d'enseignement

Tableau 5. Statistiques concernant la tarification par niveau d'enseignement

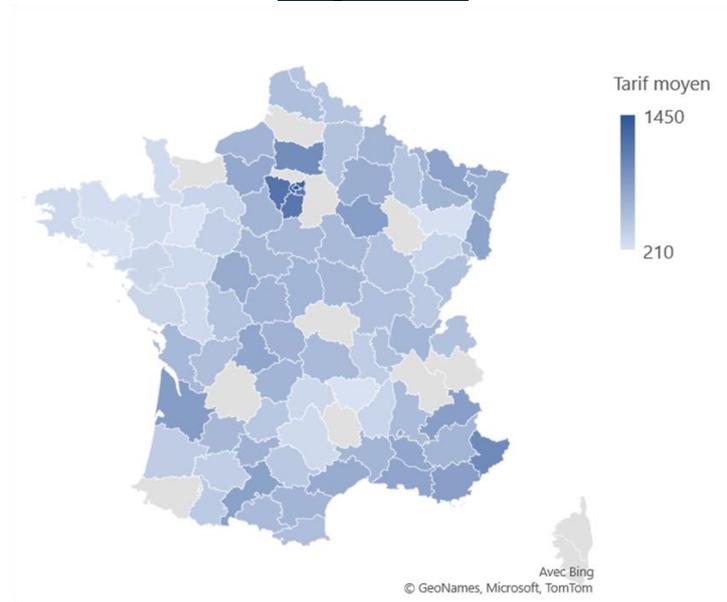
2023/2024	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Lycée technologique	Lycée post-bac
Tarif moyen	435	436	774	1 085	887	951	1 410
Tarif médian	320	320	670	942	830	869	1 225
1er quartile	260	260	510	783	704	740	1 046
3eme quartile	527	530	930	1 256	990	1 087	1 694
<i>Echantillon</i>							
Nb de niveaux d'enseignement	1 985	1 968	585	246	139	126	151
Nb d'élèves	122 265	233 819	269 222	102 431	34 070	13 756	18 303
Nb élèves (échantillon) / nb élèves EC	45%	43%	38%	36%	32%	31%	33%

Carte 1. Tarifs moyens par département et par niveau d'enseignement 2023-2024

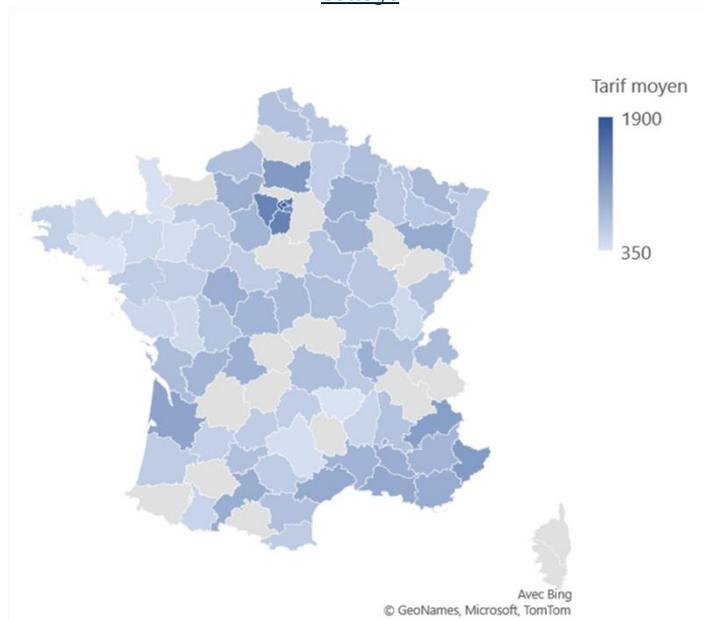
Ecole maternelle



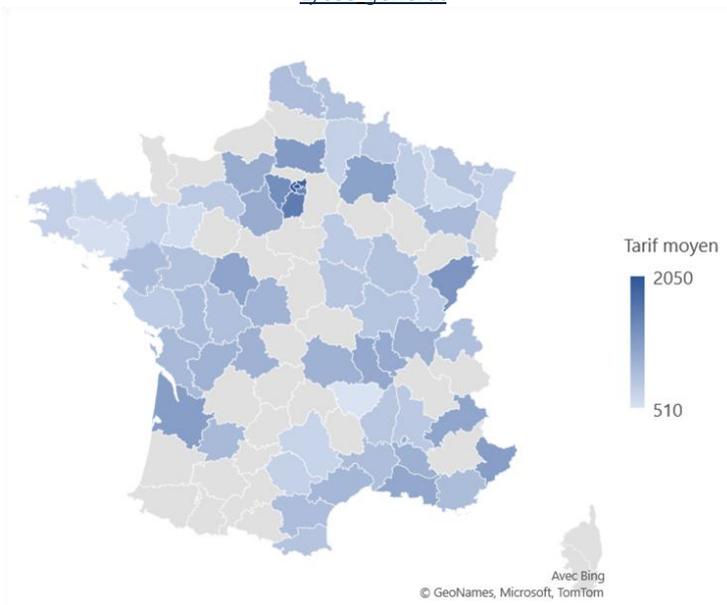
Ecole élémentaire



Collège



Lycée général



Les tarifs moyens par département, le nombre d'Ogec de l'échantillon et les résultats des Drom-Com sont présentés en annexe 1 de cette étude.

Le nombre de lycées technologiques, professionnels et post-bac ayant répondu à l'enquête est insuffisant pour que des cartes soient présentées.

4. Une tarification différenciée selon les revenus pratiquée par 18% des Ogec

379 Ogec - représentant 219 000 élèves - pratiquent une tarification différenciée en fonction des revenus des familles, soit 15% des Ogec ayant répondu à l'enquête. En extrapolant ces résultats, on peut estimer que 18% des Ogec pratiquent une tarification différenciée en France. Les pratiques sont localisées dans certains diocèses, sans qu'il ne puisse y avoir à ce stade d'autre explication qu'un volontarisme historique et géographique.

La méthode d'extrapolation est présentée en annexe 2 de cette étude.

Les grilles de tarifs sont la plupart du temps différentes en fonction des niveaux d'enseignement. En revanche, dans plus de 90% des cas, les écoles primaires proposent une même grille de tarifs pour l'école maternelle et élémentaire.

Tableau 6. Statistiques concernant la tarification différenciée

2023/2024	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	Lycée technologique	Lycée post-bac
Tarif minimum moyen	402	415	554	713	650	734	1 431
Tarif maximum moyen	775	802	1 155	1 471	1 250	1 480	2 699
Nombre de tranches moyen	5	5	5	5	5	5	5
Ecart min-max moyen	2,1	2,1	2,6	3,1	2,2	2,3	2,0
Echantillon							
Nb de niveaux d'enseignement	298	303	165	82	49	50	32
Nb d'élèves	25 231	52 316	81 633	36 854	11 447	5 314	6 209
Nb élèves (échantillon) / nb élèves EC	9%	10%	12%	13%	11%	12%	11%

Leçons de l'enquête :

1. La tarification différenciée s'accompagne souvent d'une tarification par niveau d'enseignement, dont elle accroît les amplitudes.
2. Les établissements pratiquant une tarification différenciée proposent une tarification par tranche.

En moyenne, les établissements proposent 5 tranches, avec d'importantes disparités dans cette pratique. L'écart moyen entre les scolarités haute et basse est de 2,3.

Notons toutefois que les pratiques des Ogec sont extrêmement variées : le nombre de tranches varie de 2 à 13, l'écart entre la tranche la plus basse et la plus haute atteint parfois x10.

3. Les tarifs varient majoritairement en fonction du quotient familial ou des revenus des familles.

Les deux critères de modulation les plus utilisés sont :

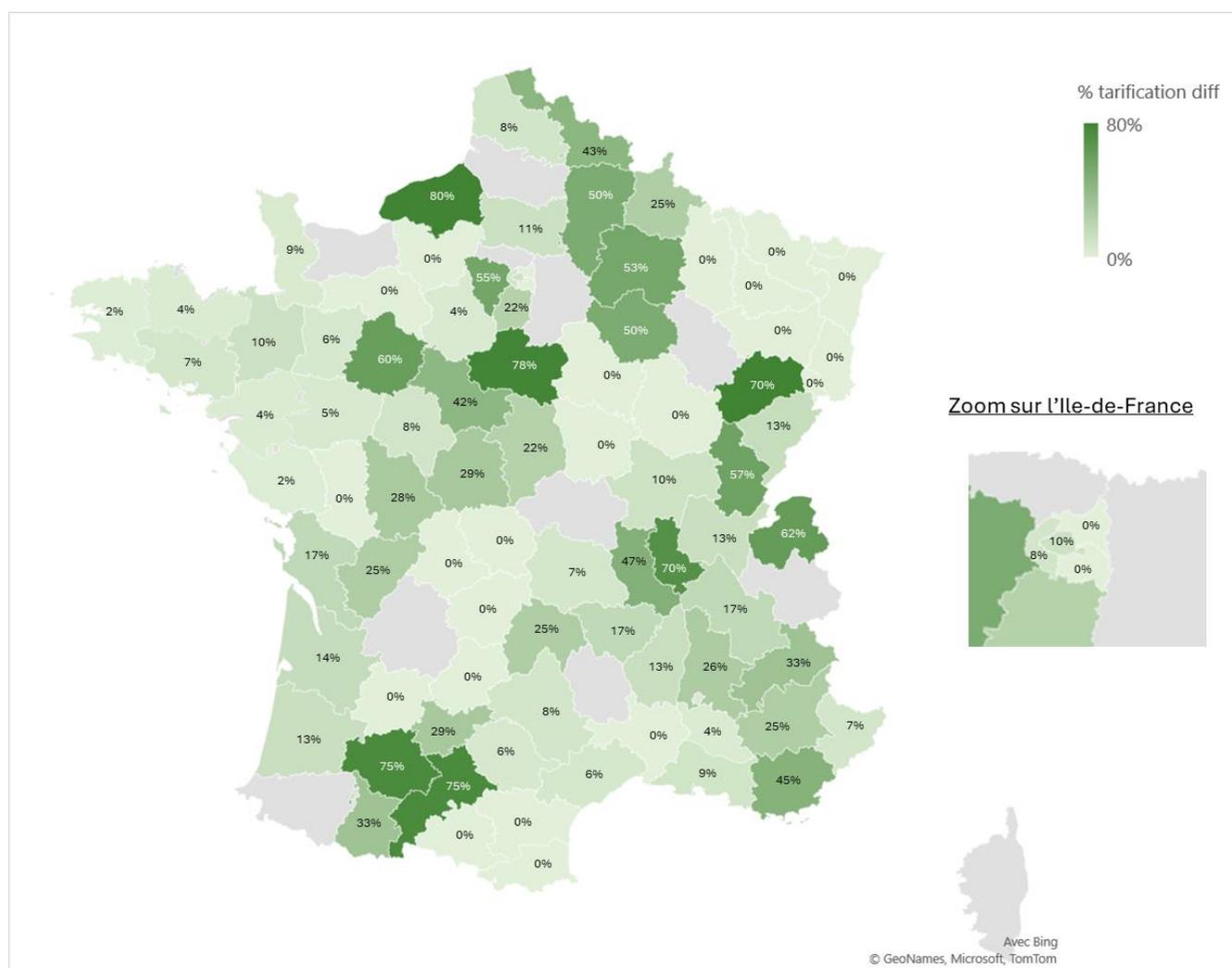
- le quotient familial : quotient familial fiscal ou personnalisé (50%)
- les revenus : revenu fiscal de référence, revenus totaux, etc. (38%)

Pour mémoire, les orientations relatives aux mixités sociale et scolaire dans les établissements et à la mise en œuvre du protocole signé avec le ministre de l'Éducation nationale fixées par la Commission permanente de l'Enseignement catholique préconisaient en novembre 2023 que la modulation soit organisée :

- en veillant à ce que la tranche la plus basse soit réellement accessible aux familles les plus modestes ;
- selon un écart a minima du simple au double entre la tranche la plus basse / la plus haute ;
- avec un nombre de tranches aux alentours de 5

Les deux dernières recommandations sont en ligne avec les moyennes observées dans l'enquête.

Carte 2. Pourcentage d'Ogec pratiquant la tarification différenciée par département



La tarification différenciée en fonction des revenus des familles est pratiquée de manière très hétérogène en France. L'enquête montre qu'elle est très pratiquée dans le Rhône, en Haute-Garonne et dans le Gers, en Seine-Maritime, dans le Loiret, dans la Sarthe et en Haute-Savoie.

III. Rappels sur la contribution des familles, participation financière des parents

En application de l'article R 442-48 du Code de l'éducation, l'externat doit être gratuit. Les établissements ne peuvent donc pas demander une contribution aux familles afin de financer des activités rendues obligatoires, liées aux programmes scolaires et ayant lieu sur temps scolaire.

En application de ce même article, une contribution peut être appelée auprès des familles pour couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire (animation pastorale, religieuse et éducative propre à l'établissement) et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Le forfait d'externat versé par l'Etat et les collectivités territoriales couvre le fonctionnement de l'établissement scolaire à l'externat.

Dans les faits, malgré l'obligation fixée par l'article R442-48 de gratuité de l'externat, la contribution des familles compense des forfaits parfois trop faibles, quelle qu'en soit la raison.

Pour en savoir + sur la contribution des familles : [consultez la fiche pratique Isidoor](#). Cette fiche propose notamment des modèles de contrat de scolarisation et de règlement financier.

IV. Conclusions et recommandations

Cette étude dresse un premier panorama des contributions des familles en France.

Les résultats de cette étude portent en moyenne sur 53% des élèves pour les tarifs et 35% des élèves pour les contributions moyennes et certains territoires sont plus représentés que d'autres. Ils mériteraient d'être plus exhaustifs et produits annuellement. Rappelons qu'ils le seront grâce au déploiement de la base de données ITEMS à partir de la rentrée 2024/2025.

1. En synthèse, la tarification différenciée en fonction des revenus des familles est encore peu pratiquée dans le réseau des Ogec (estimation à 18% des Ogec).

Elle constitue un moyen efficace de rendre l'Enseignement catholique accessible à tous, dans les territoires et établissements pratiquant des tarifs élevés. Elle permet en effet de réduire la participation financière des familles les moins aisées, par ailleurs déjà fortement impactés par les coûts de restauration ne disposant pas d'aide publique. A l'inverse, dans un Ogec dont les tarifs sont faibles et dont la gestion est bonne, la mise en place d'une contribution différenciée joue un rôle plus faible dans la politique sociale et l'attractivité de l'établissement.

2. La nécessité d'une approche territorialisée :

Certains territoires se caractérisent par des approches aux différences marquées :

- 4 à 5 diocèses pratiquent fortement une tarification différenciée, mais par ailleurs proposent aussi une grande diversité de tarifs ;
- plusieurs diocèses ne pratiquent pas de différenciation, mais proposent des tarifs bas.

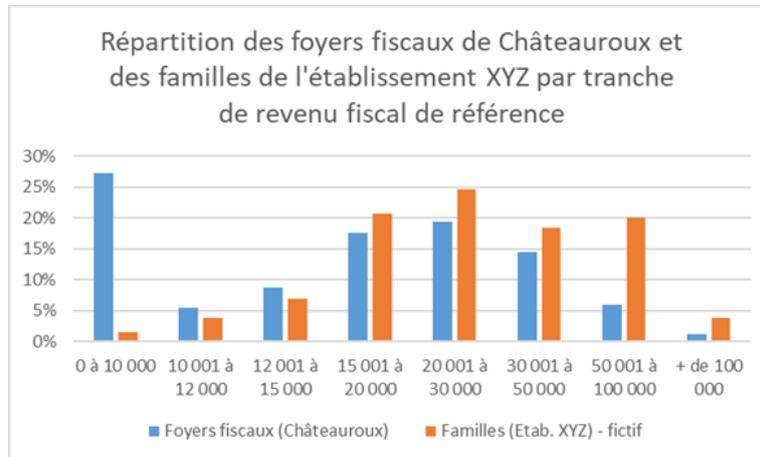
Il est possible que ces deux réalités de méthode puissent aboutir à un même résultat en matière d'ouverture à tous.

Aussi, il semble essentiel d'inscrire l'analyse de la tarification d'un établissement dans le contexte de son bassin de vie. En effet, les établissements ne sont pas hors-sol et s'adressent aux populations de territoires dont les situations de richesse sont différentes.

Toute analyse de l'attractivité et de l'accueil de tous devrait donc reposer sur une comparaison entre la richesse fiscale du territoire (donnée publique) d'implantation et de provenance des familles, et la richesse des familles de l'établissement (donnée connue par les outils de gestion).

La richesse d'un territoire peut s'apprécier grâce à des données fiscales (comme le revenu fiscal de référence par commune) disponibles en ligne sur le site www.data.gouv.fr. Nous vous expliquons en détail comment trouver cette information dans cette fiche pratique. [Lien vers Isidoor](#)

Graphique 1. Exemple : répartition des foyers fiscaux de Châteauroux et des familles de l'établissement XYZ (fictif) par tranche de revenu fiscal de référence



Une telle analyse est particulièrement utile pour combattre les représentations des acteurs publics locaux quand elles sont inappropriées.

La synthèse de ces analyses trouverait sa place dans une cellule diocésaine des contributions (sur le format de la cellule diocésaine des forfaits), instance pertinente pour l'analyse collective des pratiques territoriales.

3. Un appui technique à mettre en œuvre :

Enfin, la mise en place d'une tarification différenciée n'est pas un exercice difficile. Elle demande cependant du temps, une bonne communication et de la méthode pour éviter de fragiliser les ressources de l'Ogec.

La fédération nationale des Ogec propose une méthodologie de travail et un outil Excel de simulation de grille de tarifs dans Isidoor : [Lien vers Isidoor](#)

Annexe 1. Tarifs moyens par département et par niveau d'enseignement pour l'année scolaire 2023-2024

Tableau 7. Tarifs moyens par département et par niveau d'enseignement – Ecoles et Collèges

Département	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège	
	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen
1 (Ain)	7	598	7	598	2	715
2 (Aisne)	5	496	5	493	2	575
4 (Alpes-de-Haute-Provence)	3	618	3	606	1	850
5 (Hautes-Alpes)	1	800	1	800	1	1095
6 (Alpes-Maritimes)	22	971	22	980	15	1129
7 (Ardèche)	33	329	33	334	6	505
8 (Ardennes)	3	593	3	609	3	741
9 (Ariège)	2	560	2	560		
10 (Aube)	1	922	1	804	1	859
11 (Aude)	4	610	4	610	2	725
12 (Aveyron)	40	289	40	289	4	391
13 (Bouches-du-Rhône)	38	756	38	754	19	978
15 (Cantal)	4	213	4	308	1	578
16 (Charente)	12	557	11	529	3	853
17 (Charente-Maritime)	15	579	15	577	6	765
18 (Cher)	7	589	7	599	3	794
19 (Corrèze)	1	550	1	610		
21 (Côte-d'Or)	12	507	12	503	4	651
22 (Côtes d'Armor)	77	267	76	268	21	491
23 (Creuse)	1	530	1	630		
25 (Doubs)	13	495	13	507	9	691
26 (Drôme)	13	540	13	548	7	699
27 (Eure)	10	711	10	716	5	905
28 (Eure-et-Loir)	21	611	21	612	8	846
29 (Finistère)	163	300	159	302	30	546
30 (Gard)	16	592	16	601	6	862
31 (Haute-Garonne)	2	763	2	781	1	928
32 (Gers)	2	343	2	393		
33 (Gironde)	12	824	12	818	7	1033
34 (Hérault)	25	684	25	688	8	957
35 (Ille-et-Vilaine)	144	275	143	276	23	475
36 (Indre)	5	613	5	617	3	845
37 (Indre-et-Loire)	23	677	23	690	15	913
39 (Jura)	3	420	3	433	3	473
40 (Landes)	7	404	7	407	2	601
41 (Loir-et-Cher)	15	574	15	582	3	598
42 (Loire)	15	381	14	398	4	622
43 (Haute-Loire)	20	213	20	218	5	349
44 (Loire-Atlantique)	181	328	179	328	39	591
45 (Loiret)	5	568	5	568		
46 (Lot)	6	441	6	448	2	606
47 (Lot-et-Garonne)	4	574	4	575	3	555
49 (Maine-et-Loire)	225	300	225	302	40	575
50 (Manche)	9	260	9	276	5	374

Département (suite)	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège	
	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen
51 (Marne)	8	664	8	669	4	912
53 (Mayenne)	76	210	76	213	12	406
54 (Meurthe-et-Moselle)	4	594	4	609	3	659
55 (Meuse)	5	482	5	482	3	641
56 (Morbihan)	167	216	166	219	19	354
57 (Moselle)	1	815	1	765	1	805
58 (Nièvre)	4	571	4	582	3	738
59 (Nord)	24	460	23	474	9	676
60 (Oise)	12	935	12	948	9	1145
61 (Orne)	15	313	15	340	6	589
62 (Pas-de-Calais)	40	515	40	528	16	711
63 (Puy-de-Dôme)	27	547	27	561	17	747
65 (Hautes-Pyrénées)	2	430	2	430	1	510
66 (Pyrénées-Orientales)	6	529	6	529	4	595
67 (Bas-Rhin)	3	675	3	676	2	626
68 (Haut-Rhin)	3	763	3	763	3	763
69 (Rhône)	21	506	21	506	11	908
70 (Haute-Saône)	1	310	1	340		
71 (Saône-et-Loire)	9	489	9	508	8	676
72 (Sarthe)	3	392	3	386	1	591
74 (Haute-Savoie)	7	494	7	501	5	772
75 (Paris)	25	1408	23	1449	14	1898
76 (Seine-Maritime)	1	619	1	619	1	744
78 (Yvelines)	9	1164	9	1181	4	1385
79 (Deux-Sèvres)	39	295	39	296	7	462
81 (Tarn)	14	425	14	444	4	606
82 (Tarn-et-Garonne)	5	628	5	633	3	718
83 (Var)	12	808	11	800	6	942
84 (Vaucluse)	25	720	25	728	11	925
85 (Vendée)	83	319	82	319	16	477
86 (Vienne)	16	483	16	483	6	681
87 (Haute-Vienne)	4	691	4	730	2	909
88 (Vosges)	1	240	1	240	1	949
89 (Yonne)	2	565	2	565	2	681
90 (Territoire de Belfort)	2	555	2	555	2	653
91 (Essonne)	13	1163	13	1154	8	1410
92 (Hauts-de-Seine)	23	1362	23	1359	12	1776
93 (Seine-St-Denis)	11	1341	11	1351	7	1564
94 (Val-de-Marne)	26	1200	25	1120	16	1303
971 (Guadeloupe)	1	594	1	453		
972 (Martinique)	2	435	2	435		
973 (Guyane)	6	701	6	683	4	916
Total	1985	435	1968	436	585	774

Tableau 8. Tarifs moyens par département et par niveau d'enseignement – Lycées

Département	Lycée général		Lycée professionnel		Lycée technologique		Lycée post-bac	
	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen
1 (Ain)	1	1050			1	1050	1	1320
2 (Aisne)	1	710	1	796			1	954
4 (Alpes-de-Haute-Provence)								
5 (Hautes-Alpes)	1	1170						
6 (Alpes-Maritimes)	12	1258	3	929	2	875	5	1774
7 (Ardèche)	2	811	4	874	2	811	4	893
8 (Ardennes)	2	801	2	707	1	791		
9 (Ariège)								
10 (Aube)								
11 (Aude)	1	918	1	915	1	918	1	1600
12 (Aveyron)	1	670	1	670	1	670		
13 (Bouches-du-Rhône)	14	1155	5	875	8	1053	8	1526
15 (Cantal)								
16 (Charente)	1	1030	1	1120			1	1160
17 (Charente-Maritime)	1	960			1	960		
18 (Cher)			2	1156			2	1982
19 (Corrèze)								
21 (Côte-d'Or)	2	860	3	728	3	794	2	1005
22 (Côtes d'Armor)	9	649	3	724	6	653	6	996
23 (Creuse)								
25 (Doubs)	2	1340	2	1340	1	1800	1	1800
26 (Drôme)	2	794	2	815	1	740	1	1129
27 (Eure)	1	1091	1	968	1	968	1	1211
28 (Eure-et-Loir)	2	1103	2	965	2	1122	2	1375
29 (Finistère)	13	701	9	750	8	742	10	1092
30 (Gard)	3	909	2	859	2	528	3	2089
31 (Haute-Garonne)			1	840			1	1580
32 (Gers)							1	1330
33 (Gironde)	5	1259	1	1218			1	2030
34 (Hérault)	3	974	3	1288	2	1523	4	1588
35 (Ille-et-Vilaine)	7	678	5	698	5	712	6	1130
36 (Indre)	2	1019	1	960	1	1077		
37 (Indre-et-Loire)	7	1185	3	1235	6	1261	4	2031
39 (Jura)	1	780	1	780	1	780	1	1210
40 (Landes)			2	758				
41 (Loir-et-Cher)								
42 (Loire)	1	1141	1	860	1	810	1	1320
43 (Haute-Loire)	1	510	1	510	1	510	1	1450
44 (Loire-Atlantique)	14	921	5	890	4	875	8	1647
45 (Loiret)			1	1095			3	1493
46 (Lot)								
47 (Lot-et-Garonne)	1	960			1	960	1	960
49 (Maine-et-Loire)	12	860	3	955	7	892	10	1392
50 (Manche)			2	582	1	723	2	803

Département (suite)	Lycée général		Lycée professionnel		Lycée technologique		Lycée post-bac	
	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen	Echantillon	Tarif moyen
51 (Marne)	1	1218						
53 (Mayenne)	2	585	2	603	1	605	2	1285
54 (Meurthe-et-Moselle)	2	623	3	599			2	1035
55 (Meuse)	1	740	2	650	1	740	1	1140
56 (Morbihan)	4	553	4	584	4	553	4	986
57 (Moselle)	1	845			1	845	1	1215
58 (Nièvre)	2	820	3	843	2	825	1	990
59 (Nord)	5	860	8	751	6	774	8	1489
60 (Oise)	7	1291	3	1217	3	1240	2	1462
61 (Orne)	3	787	1	910	1	910	1	1134
62 (Pas-de-Calais)	6	919	7	800	4	903	5	1219
63 (Puy-de-Dôme)	5	1039	2	1009	1	1136	1	1650
65 (Hautes-Pyrénées)								
66 (Pyrénées-Orientales)	3	837			1	860	1	1330
67 (Bas-Rhin)	2	718	1	659				
68 (Haut-Rhin)								
69 (Rhône)	6	1119			1	820	2	1685
70 (Haute-Saône)								
71 (Saône-et-Loire)	4	825	4	776	3	839	4	1270
72 (Sarthe)			1	915	1	915	1	1068
74 (Haute-Savoie)	4	900			3	957		
75 (Paris)	11	1999	3	1505	3	1623	2	1647
76 (Seine-Maritime)								
78 (Yvelines)	2	1415						
79 (Deux-Sèvres)	1	920	1	870	1	920	1	1500
81 (Tarn)	3	709	3	678	1	715	3	1155
82 (Tarn-et-Garonne)								
83 (Var)	2	928	1	828				
84 (Vaucluse)	4	1057	1	1230	1	1242	1	1374
85 (Vendée)	3	767	3	769	3	771	2	1241
86 (Vienne)	1	875	2	848	1	875	1	938
87 (Haute-Vienne)	1	1036	1	969			1	2424
88 (Vosges)	1	949	1	949	1	949	1	949
89 (Yonne)	2	780	2	922	1	730	1	1135
90 (Territoire de Belfort)	1	740			1	740	1	720
91 (Essonne)	6	1616	1	1498	4	1674		
92 (Hauts-de-Seine)	9	2050	1	1799	1	1961	5	2594
93 (Seine-St-Denis)	5	1908	1	1632	1	1710		
94 (Val-de-Marne)	9	1518	2	1536	2	1645	2	2176
971 (Guadeloupe)								
972 (Martinique)								
973 (Guyane)	2	1098	1	770	1	770	1	800
Total	246	1085	139	887	126	951	151	1410

Annexe 2. Méthode d'extrapolation

Pour estimer le nombre d'Ogec pratiquant la tarification différenciée en France, nous avons procédé par extrapolation : le pourcentage d'Ogec pratiquant de la tarification différenciée a été, grâce à l'enquête, calculé par département puis multiplié par le nombre d'Ogec total du département.

Les départements qui n'ont pas participé à l'enquête n'ont pas été pris en compte. Le pourcentage d'Ogec pratiquant la tarification différenciée dans l'Aveyron, la Sarthe et en Haute-Savoie nous ont été communiqués par leur fédération territoriale.

On estime que 746 Ogec pratiquent de la tarification différenciée en France, soit environ 18% des Ogec.

Tableau 8. Estimation du nombre d'Ogec pratiquant la tarification différenciée par département

Départements	Nombre total d'Ogec	Nb d'Ogec ayant répondu à l'enquête	Taux de collecte	Nb d'Ogec pratiquant la tarification différenciée	% d'Ogec pratiquant la tarification différenciée	Nb d'Ogec pratiquant la tarification différenciée EXTRAPOLE
1 (Ain)	34	8	24%	1	13%	4
2 (Aisne)	20	10	50%	5	50%	10
4 (Alpes-de-Haute-Provence)	4	4	100%	1	25%	1
5 (Hautes-Alpes)	5	3	60%	1	33%	2
6 (Alpes-Maritimes)	28	28	100%	2	7%	2
7 (Ardèche)	83	48	58%	6	13%	10
8 (Ardennes)	5	4	80%	1	25%	1
9 (Ariège)	7	2	29%	0	0%	0
10 (Aube)	15	2	13%	1	50%	8
11 (Aude)	8	4	50%	0	0%	0
12 (Aveyron)	52	43	83%	4	8%	4
13 (Bouches-du-Rhône)	98	47	48%	4	9%	8
15 (Cantal)	10	4	40%	1	25%	3
16 (Charente)	16	16	100%	4	25%	4
17 (Charente-Maritime)	20	18	90%	3	17%	3
18 (Cher)	9	9	100%	2	22%	2
19 (Corrèze)	6	1	17%	0	0%	0
21 (Côte-d'Or)	17	12	71%	0	0%	0
22 (Côtes d'Armor)	142	84	59%	3	4%	5
23 (Creuse)	3	1	33%	0	0%	0
25 (Doubs)	25	15	60%	2	13%	3
26 (Drôme)	41	19	46%	5	26%	11
27 (Eure)	20	10	50%	0	0%	0
28 (Eure-et-Loir)	24	24	100%	1	4%	1
29 (Finistère)	199	189	95%	4	2%	4
30 (Gard)	41	18	44%	0	0%	0
31 (Haute-Garonne)	49	12	24%	9	75%	37
32 (Gers)	12	8	67%	6	75%	9
33 (Gironde)	59	14	24%	2	14%	8
34 (Hérault)	55	32	58%	2	6%	3
35 (Ille-et-Vilaine)	249	173	69%	18	10%	26
36 (Indre)	7	7	100%	2	29%	2
37 (Indre-et-Loire)	25	25	100%	2	8%	2
38 (Isère)	65	1	2%	1	17%	11
39 (Jura)	14	7	50%	4	57%	8
40 (Landes)	17	8	47%	1	13%	2
41 (Loir-et-Cher)	25	24	96%	10	42%	10
42 (Loire)	105	30	29%	14	47%	49

Départements (suite)	Nombre total d'Ogec	Nb d'Ogec ayant répondu à l'enquête	Taux de collecte	Nb d'Ogec pratiquant la tarification différenciée	% d'Ogec pratiquant la tarification différenciée	Nb d'Ogec pratiquant la tarification différenciée EXTRAPOLE
43 (Haute-Loire)	55	24	44%	4	17%	9
44 (Loire-Atlantique)	256	205	80%	9	4%	11
45 (Loiret)	24	23	96%	18	78%	19
46 (Lot)	8	6	75%	0	0%	0
47 (Lot-et-Garonne)	18	7	39%	0	0%	0
49 (Maine-et-Loire)	259	259	100%	12	5%	12
50 (Manche)	53	11	21%	1	9%	5
51 (Marne)	25	15	60%	8	53%	13
53 (Mayenne)	85	83	98%	5	6%	5
54 (Meurthe-et-Moselle)	24	5	21%	0	0%	0
55 (Meuse)	8	6	75%	0	0%	0
56 (Morbihan)	256	193	75%	13	7%	17
57 (Moselle)	17	1	6%	0	0%	0
58 (Nièvre)	7	5	71%	0	0%	0
59 (Nord)	243	47	19%	20	43%	103
60 (Oise)	20	18	90%	2	11%	2
61 (Orne)	25	15	60%	0	0%	0
62 (Pas-de-Calais)	108	48	44%	4	8%	9
63 (Puy-de-Dôme)	34	30	88%	2	7%	2
65 (Hautes-Pyrénées)	12	3	25%	1	33%	4
66 (Pyrénées-Orientales)	12	7	58%	0	0%	0
67 (Bas-Rhin)	8	3	38%	0	0%	0
68 (Haut-Rhin)	12	3	25%	0	0%	0
69 (Rhône)	116	77	66%	54	70%	81
70 (Haute-Saône)	9	5	56%	4	80%	7
71 (Saône-et-Loire)	17	10	59%	1	10%	2
72 (Sarthe)	67	42	63%	38	60%	40
74 (Haute-Savoie)	47	20	43%	12	62%	29
75 (Paris)	87	30	34%	3	10%	9
76 (Seine-Maritime)	57	5	9%	4	80%	46
78 (Yvelines)	44	22	50%	12	55%	24
79 (Deux-Sèvres)	56	41	73%	0	0%	0
81 (Tarn)	37	18	49%	1	6%	2
82 (Tarn-et-Garonne)	14	7	50%	2	29%	4
83 (Var)	22	22	100%	10	45%	10
84 (Vaucluse)	26	26	100%	1	4%	1
85 (Vendée)	243	103	42%	2	2%	5
86 (Vienne)	32	25	78%	7	28%	9
87 (Haute-Vienne)	7	4	57%	0	0%	0
88 (Vosges)	14	2	14%	0	0%	0
89 (Yonne)	7	3	43%	0	0%	0
90 (Territoire de Belfort)	6	2	33%	0	0%	0
91 (Essonne)	26	18	69%	4	22%	6
92 (Hauts-de-Seine)	42	26	62%	2	8%	3
93 (Seine-St-Denis)	30	11	37%	0	0%	0
94 (Val-de-Marne)	33	27	82%	0	0%	0
971 (Guadeloupe)	15	1	7%	0	0%	0
972 (Martinique)	5	2	40%	0	0%	0
973 (Guyane)	9	9	100%	1	11%	1
Total	4251	2539		379		746